l'inFO militante

N° 3456 du 18 novembre au 1er décembre 2026

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT,



AUGMENTEZ LES SALAIRES!

FO SOMMAIRE

© JPL/REA



p. 4 à 7

© SOPHIE LIÉDOT



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Salaires : il faut au plus vite des réponses à nos revendications!

- Salaires : des négociations, vite!
- Fonction publique : l'exigence d'une réponse à la hauteur.
- Emploi des jeunes : syndicats et patronat négocieront jusqu'au 2 mars.
- Arrêts de travail : FO déplore des délais de négociation trop courts.
- Budgets 2027 : dernières lignes droites et beaucoup d'incertitudes.

//// DROIT (page 9)

- Entretien professionnel.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- 5 novembre : l'efficacité d'une mobilisation forte et déterminée.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- En Europe, manifestations et grèves se multiplient.
- Bangladesh : blocages et négociations se poursuivent dans le textile.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une UD dynamique sur tous les fronts.
- PSE chez Legrand : des garanties qui convainquent FO.
- Suicide à l'inspection du travail, FO-TEFP demande justice.
- SNCF : face à l'inflation, FO-Cheminots exige des hausses de salaire, pas des primes.
- Élections CSE : FO remporte de nouveaux succès.
- Ameublement : syndicats et patronat font front commun pour sauver la filière.
- Au sein de Gifi, l'inquiétude grandit.

//// CULTURE (page 22)

- Mémoire : Éric Marguerite, figure militante de Force Ouvrière.
- Saint-Étienne en photos ou l'histoire d'une industrialisation.

//// PORTRAIT (page 23)

- Quentin Leclerc : non, les salariés d'Auchan ne sont pas des robots souriants!

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT PRINT IN FRANCE

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal novembre 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

AUGMENTATIONS DE SALAIRES : DU CONCRET ET VITE!

En réponse à la mobilisation massive du 5 novembre, qui a réuni plus d'un million et demi de manifestants, le Premier ministre a convié pour la première fois les organisations syndicales de la fonction publique à une réunion le vendredi 13 novembre.

La déception était grande à l'issue de la réunion. Les annonces gouvernementales ne répondent toujours pas à l'urgence salariale. La priorité est au dégel immédiat et à la revalorisation significative de la valeur du point d'indice. Sur ce sujet essentiel, toujours rien! Or, des mesures ponctuelles ou limitées concernant les bas de grilles ne peuvent tenir lieu de réponse générale à la perte de pouvoir d'achat et au tassement des grilles.

Celles et ceux qui se sont mobilisés le 17 novembre l'ont rappelé dans la rue. Les agents publics ne peuvent être les laissés-pour-compte et servir de variable d'ajustement aux politiques d'austérité budgétaire.

Quand il s'agit de faire le plein de carburant ou de remplir le frigo, le prix est le même que l'on soit salarié du privé, agent du service public, étudiant, demandeur d'emploi ou retraité!

C'est la raison pour laquelle FO revendique des mesures salariales fortes pour les agents de la fonction publique : le dégel du point d'indice est la première mesure urgente à prendre! Ce point est bloqué pour la quatrième année consécutive tandis que les pertes de pouvoir d'achat cumulées approchent les 30% pour les agents publics depuis 2000 et la progression des carrières est bloquée dans les trois versants de la fonction publique.

Les agents publics méritent des réponses immédiates, générales et durables. École, hôpital, police, finances, défense..., les agents assurent des missions indispensables. Qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires, de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, salariés de la Sécurité sociale ou de France Travail, les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une rémunération à la hauteur de leurs missions et de leur engagement au service de la population.

NOUS NE LÂCHERONS PAS LA PRESSION

Dans le privé, un coup de pouce au Smic a été décidé ainsi que l'ouverture de négociations flash dans les branches. Afin de dynamiser concrètement les négociations et d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés, Force Ouvrière a obtenu gain de cause pour sa revendication avec la parution du décret sur la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales lié à la conformité de la branche au Smic. Nous ne lâcherons pas la pression. Un nouveau point sur les négociations en cours sera fait mi-décembre. FO restera vigilante et veillera à ce que les engagements pris soient tenus, pour que des hausses de salaires soient visibles sur les fiches de paye rapidement!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

SALAIRES : IL FAUT AU PLUS VITE DES

Massive, la mobilisation interprofessionnelle du 5 novembre a amené le gouvernement à devoir organiser dès le 9 novembre une conférence sociale. À son issue, a été confirmée une revalorisation anticipée du Smic. Insuffisante pour FO mais avec un coût de pouce inédit depuis 2012. Au-delà de cette annonce, la confédération note l'injonction de négociations collectives immédiates dans les branches ou encore la publication, enfin, d'un décret prévoyant de sanctionner les entreprises, sur leurs allègements de cotisations, quand les minima conventionnels seront sous le Smic. Alors que parallèlement sont ouvertes des négociations patronat/syndicats sur l'emploi des jeunes ou encore, demandées par le gouvernement, des négociations sur les arrêts maladie, se poursuivent les débats budgétaires. Impactés par l'axe d'économies, prôné encore par le gouvernement pour 2027, les agents publics n'ont pour l'instant reçu aucune réponse à la hauteur de leurs revendications salariales.
Le 17 novembre, mobilisés à l'appel de FO-Fonction publique notamment et soutenus par la confédération, ils ont signifié toute leur détermination à les faire aboutir.

Salaires : des négociati

Si les réponses sont encore loin des attentes, à l'évidence la journée de mobilisation du 5 novembre (1,6 million de manifestants sur le territoire) à appel de huit organisations syndicales, dont FO, a contraint le gouvernement à des initiatives. Ainsi la tenue, en urgence, d'une conférence sociale le 9 novembre, suivie d'annonces. *« Pour la première fois, le dogme* [portant sur l'absence de] *coup de pouce au Smic est tombé »*, a réagi le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, à l'issue de la conférence. Est annoncée une revalorisation du Smic de 1,6% en décembre, comprenant un coup de pouce (inédit depuis 2012) de 0,6%. Le Smic passera à 1502 euros net par mois (+24 euros). Pour FO, cette revalorisation est loin d'être suffisante. Mais ce n'est pas la seule annonce. *« Nous avons obtenu la mise en*



© SOPHIE LIÉDOT

Fonction publique : l'ex

« Nous sommes extrêmement mécontents », réagissait le 13 novembre le secrétaire général de FO-Fonction publique, Christian Grolier, à l'issue du rendez-vous des huit organisations du public avec le Premier ministre. Elles rencontreront de nouveau Sébastien Lecornu le 11 décembre. *« Sans dégel du point, aucune réponse à la hauteur de la colère des agents publics! »*, rappellent les syndicats qui ont invité les agents à faire du 17 novembre *« une nouvelle et puissante journée de grève et de manifestations dans les trois versants »* du public.

Un 17 novembre pour l'urgence salariale

En soutien, la confédération a appelé les agents – le 15 novembre dans un communiqué de presse – *« à la grève et à la mobilisation ce 17 novembre pour faire entendre leurs revendications et obtenir des réponses concrètes »*. Car, *« malgré la forte mobilisation du 29 septembre et du*

RÉPONSES À NOS REVENDICATIONS!

ons, vite!

place d'un comité de suivi des salaires, le lancement de négociations flash sur toutes les grilles de salaires dans les branches et la publication du décret qui conditionne les aides publiques versées aux entreprises. C'est la première fois que la conditionnalité est inscrite dans la loi. FO le réclame depuis 2022. Grâce à nous, cette revendication est devenue une réalité dans le débat public », souligne la confédération. Alors que *« le ministère évalue à 128 le nombre de branches non conformes* [au Smic, en décembre prochain, NDLR] *sur 179 »*, indiquait FO le 12 novembre à la sortie de la première réunion du comité de suivi sur les salaires (il se réunira encore mi-décembre puis en janvier), des discussions *« flash »* vont donc s'ouvrir dans les branches d'ici décembre. Au 10 novembre, 64 branches, soit 36%, avaient au moins un coefficient sous le Smic. Leur nombre doublerait en décembre, en l'absence de négociations.

L'objectif de retombées concrètes sur les fiches de paye

Visant à en finir avec le tassement des grilles conduisant à la smicardisation, FO, qui revendique toujours le retour à une échelle mobile des salaires, entend *« faire confiance à la négociation collective »*. Et les salariés *« doivent voir les retombées concrètes sur leurs fiches de paye rapidement »*. En plus de la poursuite prévue en 2027 du gel des exonérations de cotisations en cas de revalorisation du Smic, un décret, publié le 10 novembre, au lendemain de la conférence, prévoit des sanctions contre les branches en délicatesse avec le Smic. Dans ce cas, le calcul des allègements (qui représentent un manque à gagner de 75 milliards d'euros par an pour les comptes sociaux) sera adossé aux minima pratiqués (soit sous le Smic) et non plus au Smic. Le décret était attendu… depuis la conférence sociale de 2023 sous le gouvernement d'Élisabeth Borne. Alors que le patronat peste, entre autres, contre la mesure prévoyant en 2027 – pour réduire de 3,7 milliards d'euros le manque à gagner dû aux allègements – d'élargir l'assiette de calcul des exonérations (le Sénat se prononce pour un report de cette mesure à avril), le gouvernement a annoncé le 9 novembre l'ouverture d'un *« chantier de réforme des allègements généraux »*. Il devrait durer trois mois début 2027 et *« concilier la maîtrise du coût du travail, le soutien de l'emploi, notamment des jeunes et des moins qualifiés, et la compétitivité de nos entreprises »*, prévient le Premier ministre dans sa lettre de cadrage. Les allègements, trappes à bas salaires (la réduction est maximale au niveau du Smic et dégressive jusqu'à un salaire brut inférieur à trois fois le Smic), ont fait l'objet d'une modification en 2025 et d'une



© KERMALO/REA

réforme en 2026 (la réduction attendue du manque à gagner cette année est de 1,6 milliard d'euros). En 2024, des propositions de réforme structurelle portant un nouveau ciblage des exonérations avaient été faites (rapport Bozio et Wasmer, commandé en 2023 par Élisabeth Borne). Le patronat, dont le bon vouloir est sollicité pour d'autres mesures annoncées en faveur du pouvoir d'achat, s'oppose toujours de son côté à toute hausse du *« coût »* du travail.

Valérie Forgeront

xigence d'une réponse à la hauteur

5 novembre, les annonces gouvernementales du 13 novembre ne répondent toujours pas à l'urgence salariale ». Alors que le pouvoir d'achat de la valeur du point a reculé de 16% depuis 2017 (et de plus de 30% depuis 2000), le gouvernement ne prévoit aucune mesure générale de hausse du salaire indiciaire. Le point (4,92 euros) resterait ainsi gelé pour la quatrième année consécutive en 2027. Le gouvernement annonce l'ouverture de discussions avec les syndicats, en cinq chantiers et pendant un mois. *« Est proposé, par exemple, de discuter de la grille. Mais avec quel budget? Idem concernant l'égalité hommes/femmes. Quant à une intégration partielle des primes dans le traitement, par l'octroi de quelques points… Serait-ce le retour du PPCR? »*, s'indigne Christian Grolier. Pour des raisons budgétaires, le gouvernement estime *« impossible »* de répercuter sur les traitements indiciaires des agents concernés (quelque 1,1 million, indique le militant) la revalorisation du Smic (+1,6% en décembre). Il propose juste l'apport de points, jusqu'à huit, et de relever le traitement minimum, soit de l'indice majoré 366 à l'indice 374. Mais avec ces mesures, *« 600000 agents seraient encore sous le Smic et recevraient encore une indemnité différentielle »* pour parvenir au Smic, pointe Christian Grolier, notant encore que pour quelque 250000 agents, l'octroi des huit points (jusqu'à l'indice 388, soit près du premier échelon de la catégorie A) souligne une fois de plus l'écrasement des grilles. *« L'urgence »* est donc notamment *« à la refonte des grilles indiciaires pour garantir à toutes et à tous des déroulements de carrière »*, rappellent les organisations du public, dont FO.

Valérie Forgeront

SALAIRES : IL FAUT AU PLUS VITE DES

Emploi des jeunes : syndicats et patronat négocieront jusqu'au 2 mars

Lors de l'ouverture des négociations le 4 novembre sur l'emploi des jeunes, syndicats et patronat ont arrêté leurs axes de travail et le calendrier de cette négociation qui se déroulera dans le cadre de l'agenda social autonome poussé par FO. Côté calendrier, les trois prochaines réunions (17 novembre, 8 décembre et 18 décembre) seront consacrées à des auditions et à un diagnostic sur la situation de l'emploi des jeunes. S'ensuivront cinq séances de négociations, quatre en janvier et février (les 8 et 19 janvier, les 4 et 23 février), puis une le 2 mars toute la journée, en vue d'aboutir à un accord. Après cette réunion d'ouverture le 4 novembre dans les locaux du Medef, les discussions se poursuivront au siège de l'Unédic. Sur le fond, les interlocuteurs sociaux ont défini trois grands sujets de travail : l'orientation des jeunes, l'accès à l'emploi et le maintien en emploi. La question des jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) sera abordée de façon transversale à travers ces trois thèmes.

Une situation toujours préoccupante

Pour FO, il y a urgence à agir pour l'emploi des jeunes et à redonner à ces derniers des perspectives. Ils sont en effet les plus touchés par le chômage qui repart à la hausse. Selon les derniers chiffres de l'Insee, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 21,0% au troisième trimestre 2026 (en hausse de 1,6 point sur un an), contre 8,2% pour l'ensemble de la population active. Le taux d'emploi des 15-24 ans s'élevait seulement à 33,7% au troisième trimestre, contre 82,5% pour les 25-49 ans. La part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation atteint aussi des proportions inquiétantes : 13,3% au troisième trimestre 2026, en hausse de 0,4 point sur un an et de 0,9 point par rapport à 2019.

Ariane Dupré

Arrêts de travail : FO déplore des délais de négociation trop courts

« *Il est illusoire de penser qu'on va pouvoir parler correctement de prévention et de conditions de travail en deux séances, il nous faudrait un temps long pour réfléchir aux causes profondes des arrêts de travail* », réagit Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale, à l'issue de la troisième séance de négociation sur les arrêts de travail, qui s'est tenue le 16 novembre au siège provisoire du Medef.



© JPL/REA

Cette négociation a été lancée le 29 octobre à la demande du ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou. Il donne aux organisations syndicales et patronales jusqu'au 19 décembre pour trouver un milliard d'euros d'économies sur les dépenses d'Assurance maladie en année pleine. Si trois axes de travail sont proposés aux négociateurs, autour de la prévention et du retour à l'emploi, de la révision des paramètres du système d'indemnisation et de la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, les attentes du gouvernement semblent avant tout financières.

« C'est contre-productif de taper sur les arrêts de courte durée »

« La somme à trouver est énorme, d'autant que le gouvernement a déjà pris des mesures », rappelle le négociateur FO, évoquant la réduction par décret de trois à un an de la durée maximale d'indemnisation des arrêts de travail liés aux ALD non exonérantes. *« C'est une décision très grave. Ces ALD, TMS ou RPS sont typiquement des pathologies du travail »*, dénonce-t-il.

De leur côté, les organisations patronales ont évoqué lors de cette séance la mise en place de jours de carence d'ordre public, non indemnisables. *« Selon une présentation de l'OCDE, la Suède avait pris ce type de mesure avant de faire machine arrière. C'est contre-productif de taper sur les arrêts de courte durée, derrière les gens prennent des arrêts longs »*, ajoute le négociateur FO. Il refuse que les économies recherchées se fassent uniquement par des mesures paramétriques payées en majorité par les salariés, d'autant plus dans le contexte actuel de mobilisation sociale pour le pouvoir d'achat.

Clarisse Josselin

RÉPONSES À NOS REVENDICATIONS!

Budgets 2027 : dernières lignes droites et beaucoup d'incertitudes

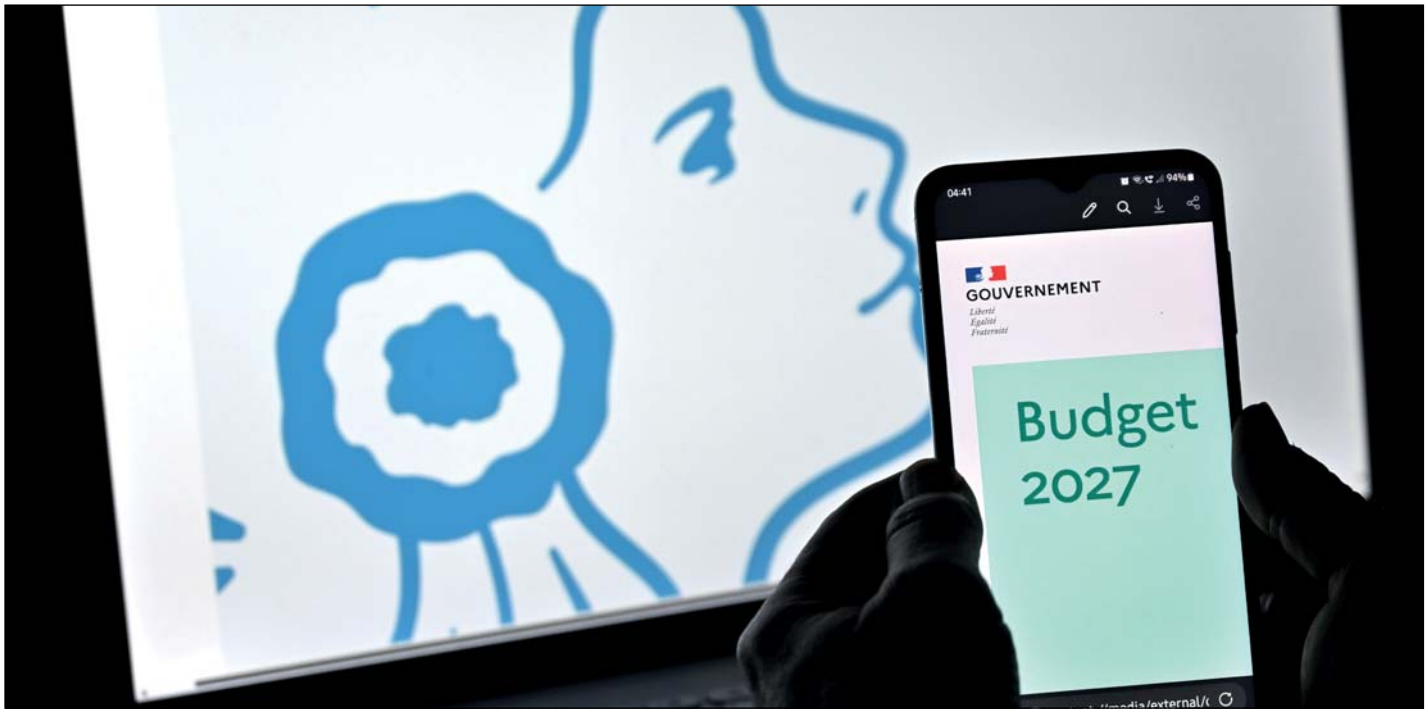

© JPL/REA

Cette année encore, toujours sur fond d'absence d'une quelconque majorité à l'Assemblée, l'examen des projets de textes budgétaires pour 2027 – portant un plan d'efforts de 43 milliards d'euros – s'avère compliqué. Alors que ces textes doivent être adoptés et promulgués avant la fin décembre, d'ores et déjà les observateurs voient poindre les mesures de rescousse prévues par la Constitution. Ainsi, une adoption de textes, possiblement selon l'article 49.3 (en rompant les débats et sans vote), sauf censure du gouvernement. La procédure du 49.3 a été utilisée quatorze fois sur des projets de lois de finances en cinq ans, soit pour l'adoption des PLF de 2022 à 2026. Autre éventualité, en cas de dépassement du délai dans lequel le Parlement doit se prononcer (soit au-delà du 17 décembre pour le PLF et du 26 novembre pour le projet sur la Sécurité sociale/PLFSS), une adoption des textes selon le système de l'ordonnance (article 47). En usant de l'ordonnance – permettant au gouvernement de faire passer son projet initial, au besoin sans y intégrer aucune des modifications apportées au fil de l'examen parlementaire –, il n'y aurait pas besoin d'adopter une loi spéciale (comme en 2025 et 2026), c'est-à-dire un texte permettant, entre autres, de percevoir l'impôt et de reconduire provisoirement certains crédits en attendant l'adoption d'une loi de finances. Ces derniers mois, le gouvernement s'est employé à pointer les dangers d'une loi spéciale. Dès août, un rapport commandé à l'inspection générale des finances chiffrait le risque d'une dégradation des comptes publics à 0,5 point de PIB. Le Premier ministre déclarait que le déficit public déraperait à 6% ou 7% en 2027 en cas de loi spéciale, contre l'objectif de 5% projeté par le gouvernement. Lequel maintient par ailleurs sa prévision de croissance à 1% du PIB tandis que différents organismes français et internationaux l'évaluent entre 0,5% et 0,7%.

Un cheminement déjà chaotique

Pour l'instant, le PLF a été rejeté (via sa partie recettes) le 4 novembre en première lecture par l'Assemblée nationale. Le texte a été transmis au Sénat, qui l'examinera en séance à partir du 20 novembre. De son côté, le PLFSS, déjà rejeté aussi en première lecture (via sa partie recettes) par les députés le 23 octobre, est devant le Sénat. Un vote solennel est prévu le 18 novembre. La chambre haute a d'ores et déjà sensiblement modifié le texte, entre autres en s'opposant ces jours derniers à la poursuite de la taxe sur les mutuelles (pour un rendement visé d'un milliard d'euros), ou encore en adoptant un amendement durcissant le taux de CSG appliqué aux allocations chômage (pour un rendement projeté de 300 millions d'euros), le faisant passer de 6,2% à 9,2%, soit le taux appliqué aux revenus d'activité.

Valérie Forgeront

DISPONIBLE

EN 3 FORMATS*



19 €
Agenda BUREAU
format : 210 x 297 mm

12,30 €
Agenda MÉDIUM
format : 165 x 240 mm

2,90 €
Agenda POCHE
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2027 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO, un planning annuel, un plan de métro , un atlas et bien d'autres adresses utiles.

PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR



Entretien professionnel

L'absence de tenue d'un entretien professionnel tous les quatre ans n'ouvre pas droit à réparation, à elle seule, pour le salarié s'il ne démontre pas le préjudice en résultant.

Un salarié est engagé comme cadre. Il réclame en justice des dommages-intérêts car il n'a jamais eu d'entretien professionnel selon les périodicités fixées par le Code du travail, qui étaient de deux ans puis six ans au moment des faits.

La cour d'appel rejette la demande du salarié au motif que ce dernier ne démontre aucun préjudice de cette absence d'entretien, ni ne produit de pièces de nature à justifier d'un préjudice.

Le salarié se pourvoit en cassation. À l'appui de son pourvoi, il argumente que l'entretien professionnel participe de l'obligation de l'employeur d'assurer l'adaptation du salarié à l'évolution de son emploi et de veiller au maintien de sa capacité à occuper un emploi pendant toute la relation de travail. Selon le salarié, l'absence de cet entretien lui cause nécessairement un préjudice qu'il revient au juge d'évaluer.

La Cour de cassation n'est pas de l'avis du salarié. Dans un arrêt du 4 novembre 2026 (Cass. soc., 4-11-26, n°25-15603) elle affirme que : *« Le manquement de l'employeur relatif à la réalisation d'un entretien professionnel, en application de l'article L. 6315-1 du Code du travail, n'ouvre pas, à lui seul, le droit à réparation et il incombe au salarié de démontrer le préjudice qui en résulterait afin d'en obtenir la réparation intégrale. »*

Le pourvoi du salarié est rejeté.

Une fois de plus, en matière de formation des salariés la Cour de cassation déresponsabilise les employeurs.

La Cour a déjà jugé, dans un arrêt précédent (Cass. soc., 17-6-26, n°25-10517), que le fait pour un salarié de n'avoir bénéficié que d'une seule formation en vingt-huit ans de service, s'il constitue bien un manquement de l'employeur à son obligation de formation, ne permet pas au salarié d'obtenir une indemnisation automatique, faute, pour ce dernier, de ne pas rapporter la preuve d'un préjudice.

Comment faire respecter une obligation si elle n'est pas assortie d'une sanction? La question mérite d'être posée.

Secteur juridique



CE QUE DIT LA LOI

Selon l'article L. 6315-1, *« (...) Tout salarié restant employé dans la même entreprise bénéficie d'un entretien de parcours professionnel tous les quatre ans.*
(...)
II – Tous les huit ans, l'entretien de parcours professionnel mentionné au I du présent article fait un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Lorsqu'il s'agit du premier état des lieux après l'embauche, il peut être réalisé sept ans après l'entretien mentionné au premier alinéa du I. Cette durée s'apprécie par référence à l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. »

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER UN LOGEMENT



DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



FINANCER DES TRAVAUX



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT



INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

Ayez le réflexe Action Logement !

AFF-MULTISOLUTIONS-PEEC - Juillet 2022 - Action Logement Services SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

FO EN ACTION POUR L'EMPLOI ET LE LOGEMENT
force-ouvriere.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

5 novembre : l'efficacité d'une mobilisation forte et déterminée

Une mobilisation massive le 5 novembre. À l'appel des huit organisations syndicales, dont FO, la journée nationale de grève et de manifestations pour défendre l'emploi, les salaires, les services publics ou encore l'industrie a réuni 1,6 million de manifestants sur tout le territoire, dont 350 000 à Paris. Dans quelque deux cents cortèges, denses, les salariés – du privé comme du public – ont scandé leurs revendications. Ils étaient ainsi 150 000 manifestants à Marseille, 80 000 à Toulouse, 55 000 à Lyon, 35 000 à Rennes et à Nantes, 30 000 à Grenoble ou encore plus de 18 000 à Angers. Petites localités et villes moyennes ont aussi fortement mobilisé. Illustrations : on enregistrait la présence de 8 000 manifestants à Saint-Nazaire,1500 à Ancenis, 6 000 à Quimper ou encore 4 000 à Saint-Brieuc. Dans la Sarthe, où plusieurs cortèges étaient organisés, on comptait 130 manifestants à Sablé-sur-Sarthe, 500 à Mamers et 5 000 au Mans. En Charente, ils étaient 9 000 à Angoulême, 400 à Cognac et 150 à Ruffec. En Savoie, on en dénombrait encore 7 000 à Chambéry, Albertville ou encore à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'urgence : la hausse des salaires

Alors que le pouvoir d'achat des salariés du privé, des agents publics et des retraités ne cesse d'être grignoté, d'autant plus sur fond d'inflation forte, la colère sociale s'est largement exprimée dans les cortèges. À Paris, dans les rangs de FO, les militants des secteurs du commerce, du médico-social, de la propreté ou encore de la Sécurité sociale, par exemple, dénonçaient de concert *« des salaires qui ne suivent pas »* la hausse des prix. Dans toutes les manifestations, beaucoup de travailleurs ont dénoncé des NAO aux résultats misérables. Tous exigeant ainsi des mesures générales d'augmentations salariales et, dans le secteur public, une hausse du point d'indice, gelé pour la quatrième année consécutive. À Paris comme en province, les militants FO ont aussi pointé les coupes budgétaires aux effets désastreux sur les services publics, les dégradant sans cesse. Quel que soit le versant de la fonction publique dont ils étaient issus, tous les agents ont exigé des moyens supplémentaires, dont des effectifs, pour assurer le bon fonctionnement des missions et garantir le maintien d'un service de qualité rendu aux usagers. Retour en photos sur une journée de mobilisation, forte et déterminée, qui d'ores et déjà montre ses effets, le gouvernement ayant été amené à annoncer des mesures.

Ariane Dupré et Sandra Déraillot



© SOPHIE LIÉDOT

5 nove

l'efficacité d'une mobilis



embre :
ation forte et déterminée




FO
Union Départementale
des syndicats
FORCE OUVRIERE du Haut-Rhin
FO 68
FO ACTION SOCIALE
NON
A L'AUSTERITE
FO 15
une Force
l'indépendance
Union départementale FO du Cantal
FO 21

Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux (1), prothèses auditives (2) perte de salaire (3), invalidité (4), incapacité permanente (5), décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations (6)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

En Europe, manifestations et grèves se multiplient

Mobilisations pour les salaires et contre la vie chère, mobilisations dans l'éducation… Les Européens font entendre leur détermination sur le pouvoir d'achat.

La France est loin d'être le seul pays à connaître des mobilisations sociales cet automne. S'enchaînant et se répondant, les mouvements continuent de se répandre à travers l'Europe, avec leurs spécificités nationales mais aussi des constats transversaux. *« Même si ces mouvements ne sont pas issus du même point de départ, ils ont tous la même revendication sous des formes différentes*, analyse Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur International-Europe. *Le dénominateur commun, c'est le pouvoir d'achat : la nécessité de l'augmentation des salaires face au constat de la réduction de la qualité de vie des travailleurs. »*

En Espagne, c'est une histoire tristement symbolique qui a attisé la colère : celle d'une Madrilène de 87 ans, Maricarmen Abascal, expulsée du logement qu'elle occupait depuis 1956 et qui devait voir son loyer augmenté de 275% après son rachat par une société d'investissement. La retraitée est décédée quelques jours plus tard. Dans plusieurs villes, des places – dont la Puerta del Sol à Madrid – se sont recouvertes en quelques jours de centaines de tentes visant à occuper l'espace et à rendre visible cette question du logement, devenue centrale dans les protestations espagnoles mais aussi portugaises.



© ARTHUR HERVE/REA

Espagne, Grèce, Italie, Allemagne…

« Quand 30% à 40% de votre salaire passe dans le logement, rendre celui-ci plus accessible pour tout un chacun, c'est redonner du pouvoir d'achat », expose Branislav Rugani. Le 11 novembre, l'Espagne a ainsi vécu sa première grève générale depuis 2012, et les Portugais se sont mobilisés dans de larges manifestations le 14 novembre. La colère se fait également entendre dans la rue en Grèce – notamment contre la dégradation du système d'enseignement public –, en Belgique – contre l'austérité –, ou encore en Allemagne où des dizaines de milliers de jeunes ont battu le pavé. En Italie, où des mouvements de protestation ont eu lieu aussi, un nouvel appel à la grève générale est lancé pour le 20 novembre. La mobilisation perdure donc dans nombre de pays européens et, prévient Branislav Rugani, *« il n'est pas sûr qu'elle s'arrête de sitôt »*.

Fanny Darcillon

Bangladesh : blocages et négociations se poursuivent dans le textile

La page des violents incidents ayant opposé début novembre des policiers et des ouvriers de l'industrie textile en grève semblait tournée. Mais la situation n'est finalement pas stabilisée au Bangladesh (Asie du Sud) : 147 usines demeuraient fermées mi-novembre, réponse au mouvement actuel de protestation des travailleurs. Un accord de principe a été obtenu le 4 novembre pour une augmentation du salaire minimum, mais l'ampleur de cette hausse reste inconnue et les salariés s'impatientent.

Pour une hausse de salaire de 140%

Si l'augmentation de salaire de 140% qu'ils demandent paraît spectaculaire, c'est qu'ils partent de très bas : un ouvrier du textile gagne aujourd'hui 12 500 takas par mois en moyenne (soit 88 euros). Les travailleurs aspirent donc à gagner l'équivalent de 232 euros mensuels. Malgré le poids de leur labeur dans l'économie du pays – qui en tire 80% de ses revenus en devises étrangères –, les ouvriers du textile restent moins bien rémunérés que les employés des bâtiments, des scieries ou des tanneries. Les principaux syndicats ont appelé au calme dans l'attente de l'aboutissement des négociations, sous peine de fermer indéfiniment les usines et de priver ainsi les travailleurs de salaire selon la législation du pays. **F. D.**

Le handicap au travail, ÇA DOIT ÊTRE ÇA !





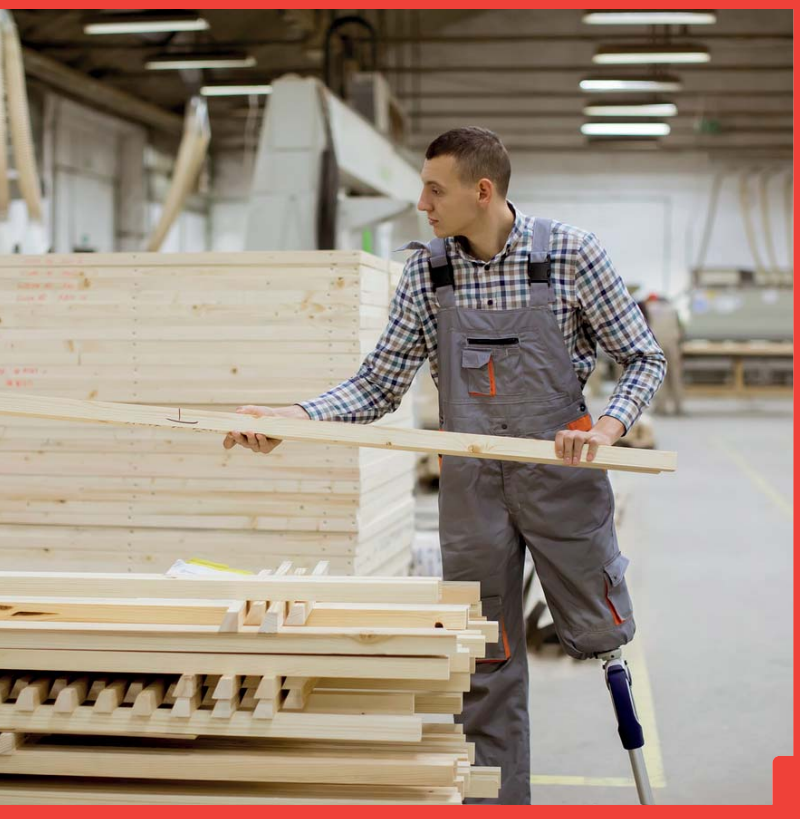



2026

Travailler à l'égalité

POUR CEUX QUI VIVENT

avec une différence

FO

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, une UD dynamique sur tous les fronts

Petits-déjeuners de la presse, conseil juridique, actions en préfecture : les militants FO du département des Alpes-de-Haute-Provence se démènent pour développer la visibilité de l'action syndicale.

Comment faire connaître davantage les actions et les combats syndicaux, ceux de FO en particulier? Comme de nombreux militants, c'est la question que se pose continuellement Agnès Campanella, secrétaire générale de l'union départementale FO 04 (Alpes-de-Haute-Provence). Début novembre, elle a innové en organisant un petit-déjeuner de rencontre avec la presse. *« Plus la presse en parle, moins on peut nier que ça existe! »*, résume Agnès Campanella.

À grand renfort de viennoiseries et de charcuterie, dans une ambiance plus conviviale qu'une simple conférence de presse, les journalistes et correspondants locaux ont pu se familiariser avec les problématiques soulevées par les militants FO de l'hôpital public, de Sanofi, de l'administration pénitentiaire, de l'association Coallia, de France Travail ou encore de l'Éducation nationale. *« Chacun avait préparé un document qui a été donné à la presse »*, précise la secrétaire générale de l'UD. Des numéros de téléphone ont été échangés pour de futurs contacts. *« Ce jour-là, il y avait un enseignant qui, le lendemain, n'a pas eu de chauffage dans son collège public. Il a pu appeler les correspondants de presse présents la veille : ça permet aux gens de se rencontrer et de porter plus loin les revendications. »*

Une aide juridique pour les salariés

Dans ce département où comme partout, note FO, on ne finance plus, ou beaucoup moins, les services publics, l'UD se bat pour faire connaître les revendications des travailleurs, ainsi lors du rassemblement du 29 septembre devant la préfecture de Digne-les-Bains. Le secteur de la santé est particulièrement sinistré dans le département, où des postes de soignants sont menacés de suppression à l'hôpital et où les urgences ferment régulièrement la nuit faute d'effectifs suffisants de médecins urgentistes.

« On a aussi créé une cellule juridique pour les gens licenciés qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat », rapporte encore Agnès Campanella. Pour la secrétaire de l'UD, *« le syndicalisme est un travail de fourmi »*, et celui-ci est d'autant plus vital dans les départements ruraux où les collectifs de travail sont plus éclatés.

Fanny Darcillon

PSE chez Legrand : des garanties qui convainquent FO

Congés de reclassement et de fin de carrière extra-légaux, indemnités de licenciement largement supérieures au conventionnel, navette et jours de congé supplémentaires pour certains salariés : après quatre mois de négociation et de mobilisation avec notamment une grève début octobre, les salariés de Legrand et leurs syndicats, dont FO, ont obtenu que les 178 salariés travaillant dans les quatre sites qui fermeront d'ici fin 2028 bénéficient du meilleur accompagnement possible.



© SEBASTIEN ORTOLA/REA

92% de la rémunération nette pendant deux ans

« Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous demandions mais je pense que les salariés sont tout de même contents; ceux de mon site m'ont remerciée », témoigne Angélique Dauge, secrétaire du syndicat FO-Legrand-Limousin. Tous les syndicats, dont FO, ont donc signé, le 3 novembre, l'accord d'accompagnement du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) du fabricant – et géant mondial – d'équipements électriques. Les salariés en congé de reclassement ou de fin de carrière obtiennent notamment le maintien de 92% de leur rémunération nette pendant deux ans. Ceux qui travaillent en 3x8 bénéficieront de 10 jours de repos fixes supplémentaires par an et d'une navette si leur trajet s'allonge. Legrand se porte bien mais la direction a annoncé, en juin, qu'elle réorganisait la production en fermant certains sites et en en renforçant d'autres.

Thierry Bouvines

Suicide à l'inspection du travail, FO-TEFP demande justice

En Martinique, une inspectrice du travail s'est donné la mort, mettant en cause le harcèlement qu'elle subissait de la part de sa hiérarchie. FO-TEFP pointe également la déconcentration des services, qui empêche le ministère de se positionner et d'arbitrer de telles situations.

Le 23 octobre dernier, Roselyne, une inspectrice du travail de la DEETS Martinique, a mis fin à ses jours. Cette militante FO et ses collègues alertaient depuis de nombreuses années sur les difficultés organisationnelles que subit leur service. De plus, cette agente, *« compétente, excellente juriste, excellente technicienne et référente pour ses pairs »*, comme le résume le communiqué de presse de la FAGE-FO, avait envoyé – juste avant de se donner la mort – à son syndicat national, FO-TEFP (et aux services de police), un dossier complet attestant des comportements qu'elle subissait.

« Nous avions connaissance des difficultés organisationnelles de ce service et avions alerté sa direction avec un courrier de cinq pages, précise Vadim Hosejka. *Une réunion avait été organisée localement fin septembre, mais nous n'avions pas pris la mesure de ce que subissait Roselyne personnellement. »* Refus de la protection fonctionnelle, non prise en compte de prescriptions médicales par la médecine du travail, rejets ou obstacles à ses demandes de changement de poste ou de formation qualifiante… *« Elle a souffert durant six ans »*, se désole Vadim Hosejka.



© KERMALO/REA

Des risques psychosociaux documentés

Les risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents du ministère du Travail et de l'Emploi sont connus, et récemment documentés par une expertise d'Aptéis, sollicitée par les représentants du personnel du CHSCT ministériel. Celle-ci comporte des recommandations portant notamment sur l'organisation de la prévention, la clarification de la ligne managériale, l'action sur le sens au travail et la reconnaissance de l'investissement des agents.

Pour Vadim Hosejka, une partie du problème réside dans la déconcentration managériale imposée à ce ministère : *« Il n'y a plus d'arbitre au niveau national lorsque de telles difficultés apparaissent localement*, explique-t-il. *Le pouvoir décisionnel est laissé aux directeurs de structure. »* Là où il était possible d'apaiser la situation par un changement de poste, *« de nos jours, la DRH du ministère se retranche derrière la déconcentration managériale, passe au mieux un coup de fil, puis s'en lave les mains »*, s'insurge la FAGE-FO.

Les organisations syndicales ont été reçues au ministère du Travail depuis les faits. *« Le ministre Jean-Pierre Farandou a confirmé la reconnaissance de l'accident de service*, observe Vadim Hosejka. *Cela ouvre certains droits pour la famille de Roselyne. C'est aussi symbolique. Nous n'aurions pas pu poursuivre le dialogue social sans cela. »* Elles ont par ailleurs appris qu'un autre agent du service de Roselyne avait tenté de mettre fin à ses jours le 7 octobre.

Deux enquêtes en cours

Deux enquêtes, administrative et pénale, sont diligentées. Sur le plan pénal, FO-TEFP se constituera partie civile aux côtés de la famille de Roselyne. Dans l'immédiat, le syndicat a demandé la suspension à titre conservatoire des personnes mises en cause, dans l'intérêt de la protection des agents et pour la sérénité des investigations. *« Nous espérons également que ce drame servira d'électrochoc pour que l'on prenne au sérieux les alertes des agents et qu'on y apporte enfin des réponses*, ajoute Vadim Hosejka. *Trop de collègues sont abîmés, en Martinique mais aussi ailleurs. »*

Sandra Déraillot

SNCF : face à l'inflation, FO-Cheminots exige des hausses de salaire, pas des primes

Alors que les cheminots subissent une érosion de leur pouvoir d'achat dans un contexte de forte inflation, la direction de la SNCF leur a accordé, le 3 novembre, une prime de partage de la valeur d'un montant de 400 euros et la revalorisation d'indemnités à hauteur de quelques centimes. Autant de mesures largement insuffisantes pour la fédération FO-Cheminots, qui revendique avant tout des augmentations générales de salaire.

Une prime de partage de la valeur de 400 euros versée fin novembre, une hausse de 10 centimes de l'heure pour le travail les dimanches et fêtes, une augmentation de 8 centimes pour le travail de nuit et une revalorisation de l'indemnisation kilométrique de 3 centimes. Telles sont les maigres mesures annoncées le 3 novembre par la direction de la SNCF pour améliorer le pouvoir d'achat des cheminots, confrontés, comme les autres travailleurs, à une forte inflation. Les prix à la consommation ont en effet augmenté de 3,4% sur un an en octobre, selon les estimations de l'Insee. Quant aux prochaines négociations salariales, elles sont renvoyées à mi-janvier. Pour rappel, en 2026, les salaires avaient été augmentés de 0,5% par décision unilatérale de l'employeur, faute d'accord majoritaire lors des NAO.



© F. BLANC

« On prend les 400 euros qui seront les bienvenus, mais une prime ponctuelle ne règle pas l'insuffisance de rémunération », prévient Daniel Ferté, secrétaire général de la fédération FO, qui avait appelé les cheminots à se mobiliser *« dès le 5 novembre et au-delà »* pour exiger des augmentations générales de salaire. Il rappelle que *« la dernière augmentation générale supérieure à l'inflation remonte à 2009 »*.

Bénéfices en hausse

FO avait par ailleurs demandé à la direction la mise en place d'une prime carburant, une requête restée sans réponse. Le militant est d'autant plus remonté que la SNCF a enregistré au premier semestre 2026 un résultat net de 1,2 milliard d'euros, contre 950 millions d'euros à la même période l'an dernier.

La question des salaires est l'une des principales revendications de FO dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront du 19 au 26 novembre. Pour ce scrutin, où elle espère enfin franchir la barre des 10% de représentativité, la fédération FO-Cheminots bénéficie du soutien total du syndicat FO-Groupe RATP, sorti grand vainqueur des récentes élections au sein de la Régie des transports parisiens et qui estime que *« la création d'un pôle syndical FO de premier plan, puissant et aligné au sein des deux géants du transport francilien, est la seule réponse à la hauteur des enjeux »*.

Clarisse Josselin

Élections CSE : FO remporte de nouveaux succès

Dans les transports, FO vient de remporter plusieurs victoires aux élections professionnelles. Zone après zone, FO continue ses bons scores chez RATP Cap Île-de-France, filiale de la RATP, créée en 2021 dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des transports franciliens. Chez RATP Cap Pompadour (Thiais et Créteil), lors des élections des 5 et 6 novembre, FO est ainsi devenue la première organisation syndicale, avec 51,14% des voix, loin devant deux autres syndicats.

Carton plein chez Geodis dans le Val-d'Oise

Chez Geodis, FO arrive largement en tête sur le site Paris Europe de Bonneuil-en-France (Val-d'Oise) : avec 91,5% des voix lors des élections du 5 novembre, FO devient le syndicat ultra majoritaire du site qui compte 450 salariés. Le syndicat remporte les 8 sièges du premier collège, et 4 sièges sur 5 dans le second collège. Il améliore encore son score de 2022, où il avait obtenu 79% des voix. Pour ce nouveau mandat, la priorité de FO sera particulièrement d'améliorer les conditions de travail : *« Ici, il n'y a pas eu de travaux depuis 2009. La direction doit investir dans de nouveaux équipements pour améliorer les tâches de manutention »*, explique Christian Mbumba, DS FO chez Geodis à Bonneuil. **Ariane Dupré**

Ameublement : syndicats et patronat font front commun pour sauver la filière

L'industrie française de l'ameublement traverse une grave crise, qui se traduit par des faillites et la perte de 2500 emplois en trois ans. Les organisations syndicales (dont FO-Construction) et patronales de la branche réclament d'une même voix aux pouvoirs publics un plan d'urgence pour la filière.

« *L'ameublement compte actuellement 40000 salariés, contre 200000 dans la branche en 1982. Depuis le début de l'année, les employeurs nous informent chaque mois de la mise en redressement judiciaire ou du dépôt de bilan de deux ou trois entreprises. Avant de réindustrialiser la France, sauvons d'abord notre patrimoine industriel* », alerte Gaëtan Nugues, responsable du secteur bois au sein de la fédération FO-Construction.

La filière compte 14400 entreprises, implantées à 75% hors des grandes métropoles. Quelque 2500 emplois ont encore été supprimés au cours des trois dernières années.

Face à l'aggravation de la crise que traverse la filière, les organisations syndicales et patronales de la branche de fabrication d'ameublement et des industries du panneau à base de bois ont décidé de manière inédite de faire « *front commun* ». Elles alertent à la fois sur un enjeu d'emploi dans les territoires, de souveraineté industrielle et de transition environnementale. Elles réclament aux pouvoirs publics un plan d'urgence pour la filière et ont organisé une conférence de presse le 3 novembre dernier.

Une concurrence déloyale

Plusieurs causes expliquent ces difficultés. Outre le marché de l'immobilier au plus bas, qui ne favorise pas les achats de meubles, et un moral des ménages en berne, les interlocuteurs sociaux dénoncent aussi la concurrence déloyale de produits importés de Chine et vendus à bas prix sur des plateformes Internet. La part de ce pays dans les importations de meubles est passée de 8% en 2004 à 30% en 2025. « *Comment un meuble qui parcourt 8000 km peut être vendu moins cher qu'un meuble fabriqué en France?* », pointe Gaëtan Nugues, s'interrogeant notamment sur l'origine des matériaux utilisés.

Pour enrayer la crise, patronat et syndicats ont formulé un plan d'action en dix propositions. Parmi elles, la limitation du critère du prix dans les marchés publics pour redonner une place aux critères qualitatifs favorisant le *Made in France*. FO a aussi suggéré la mise en place d'un taux de TVA réduit pour redonner de la compétitivité aux produits français. La branche souhaite également plus de contrôles des produits importés de la part de la répression des fraudes.

Clarisse Josselin

Au sein de Gifi, l'inquiétude grandit

L'avenir s'assombrit pour les 6000 salariés de Gifi. L'enseigne a été placée le 3 novembre en redressement judiciaire. Dès le lendemain a eu lieu une réunion extraordinaire du CSE, « *un peu pessimiste* », indique Franck Virlogeux, délégué FO au sein de l'enseigne. Le tribunal de commerce de Toulouse, qui a ordonné une période d'observation de six mois, a fixé au 8 janvier la date de la prochaine audience pour « *déterminer si l'entreprise dispose des capacités financières suffisantes à sa poursuite d'activité* ». « *Cela s'annonce compliqué* », estime le militant qui évoque les difficultés actuelles dans ce secteur commercial. Or chez Gifi, depuis plus d'un an, beaucoup de changements ont eu lieu. Ce qui n'a rien arrangé. Des changements « *au sein de la direction, des services logistiques, des ressources humaines* », énumère Franck Virlogeux. « *Bref, une absence totale de stabilité.* »

Le stress des incertitudes

Tandis que le 23 octobre dernier, le président du directoire de Gifi a affirmé vouloir « *protéger un maximum de salariés* », l'humeur est toutefois très morose chez les salariés. « *Il y a une peur de la casse sociale. Si nous n'avons pas de repreneur, de plan de relance ou d'accord des banques, il y a un risque que le groupe soit démembré. Et dans ce cas-là, il y aura des licenciements. On va se battre pour éviter ça. Mais le fait que personne ne sache comment cela va finir est très stressant dans ce contexte de fin d'année* », indique Franck Virlogeux.

Chloé Bouvier



© C. CASABIANCA/REA

Éric Marguerite, figure militante de Force Ouvrière

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le décès de notre camarade Éric Marguerite à l'âge de 71 ans. Éric était un pilier de l'organisation, secrétaire général de l'union départementale FO de La Réunion pendant plus de trente ans, de 1992 à 2023. Jeune secrétaire de préfecture, il découvre et adhère à FO en aidant le secrétaire du syndicat de la préfecture à traiter ses archives. Il participe de plus en plus au bureau syndical, monte en responsabilité et entre au bureau de l'union départementale FO de La Réunion. Il en devient secrétaire général en 1992. En 1997, il mène la mobilisation contre le projet de suppression de la sur-rémunération des fonctionnaires ultramarins : un mois de grèves, manifestations et occupations de locaux sans dégradation. Sous son impulsion, l'UD développe la


© F. BLANC

formation des militants et renforce les adhésions. L'implantation de FO s'élargit au-delà de la fonction publique, notamment dans l'action sociale, le bâtiment, la santé privée, la banque et les assurances. Il exerce de nombreux mandats, notamment trésorier de l'Agefos PME et président de la CAF de La Réunion de 2006 à 2016. En 2023, après trente et un ans à la tête de l'UD, il passe le relais à Jean-Paul Paquiry. À son départ, revenant sur ses années d'engagement militant, il soulignait : *« Ces années m'ont surtout appris le rapport aux autres, l'empathie. Les gens ont grand besoin d'être écoutés, qu'ils rencontrent des difficultés économiques ou morales. »* La confédération salue un camarade très engagé au sein de notre organisation, notamment en faveur de nos camarades d'outre-mer, et dévoué à la défense des salariés. Elle adresse tout son soutien et toute son amitié à ses camarades, à l'UD de La Réunion, à sa famille et ses amis.

Saint-Étienne en photos ou l'histoire d'une industrialisation

L'exposition *La Ville travaille* présente quelque trois cent cinquante clichés illustrant l'évolution du paysage et de la cité, transformés par l'arrivée des industries.

Le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne propose actuellement une exposition consacrée au regard des photographes sur les territoires industriels. Trois cent cinquante clichés ont été sélectionnés, principalement issus des quelque 11000 images archivées par la Ville. Les images les plus anciennes remontent à 1850. Et trois résidences d'artistes ont aussi permis de produire un travail récent : Marine Leleu a travaillé sur les mutations du paysage, Julien Guinand présente ses portraits de machines et Ian Simms s'est immergé au sein d'une serrurerie-métallerie et d'un institut de formation pour saisir les gestes techniques.

Parmi les photographes exposés beaucoup sont originaires de la région, comme Félix Thiollier, Rajak Ohanian, Yves Bresson, Maurice Müller, Valérie Jouve. Mais on peut également découvrir les œuvres de Jean-Louis Schoellkopf, François Kollar, Willy Ronis…

Du paysage vers l'intimité du geste professionnel

La scénographie proposée part des marges de la cité, avec des photographies de paysages à diverses époques, des premières heures de l'industrialisation à celles de la désindustrialisation et à l'émergence de nouvelles activités économiques. Elle pénètre ensuite dans les quartiers périphériques et jusqu'à l'intérieur des foyers avec un regard sur l'habitat ou les jardins ouvriers. Enfin, elle fait entrer le visiteur sur le lieu de travail, exposant des clichés issus de reportages commandés par des entreprises ou l'administration dans l'objectif de valoriser l'économie française. L'exposition n'oublie pas les luttes sociales, illustrant notamment la grande grève des mineurs de 1948 contre les décrets Lacoste, qui remettaient notamment en cause la garantie des salaires.

Sandra Déraillot

« La Ville travaille », jusqu'au 14 mars 2027 au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne.

Quentin Leclerc : non, les salariés d'Auchan ne sont pas des robots souriants!

Quentin Leclerc, DSC FO d'Auchan, dénonce les « journées du sourire » lancées par l'hypermarché de Montpellier-Pérols où il travaille. D'autant qu'au sein de l'enseigne, les craintes récurrentes sur l'emploi ne prêtent pas à la rigolade.

Mais souriez quand vous travaillez! C'est le message qui sous-tend la « journée du sourire », lancée par l'hypermarché Auchan Montpellier-Pérols (Hérault) chaque samedi depuis début octobre. Des stickers (autocollants) avec smiley sourire sont distribués aux clients. À eux de les offrir aux salariés qu'ils estiment être les plus aimables et souriants. L'opération, lancée sans en informer les élus syndicaux, ne fait pas rire du tout le délégué syndical central (DSC) FO, Quentin Leclerc, qui travaille dans ce magasin Auchan de 320 salariés (dont 310 CDI). Il a écrit à la direction du magasin, mais pas de réponse. Il a saisi l'inspection du travail et aussi les médias. *« On nous considère comme des robots devant sourire! Les salariés sont jetés en pâture et qui plus est dans un contexte très particulier »*, explique Quentin, 38 ans, normand d'origine et montpelliérain depuis quinze ans. *« Au début de cette affaire* [déjà lancée en 2023 mais vite stoppée grâce à l'action de FO, NDLR]*, les salariés se montraient partagés. Désormais, ils se déclarent contre ce traitement dégradant »*, témoigne celui qui s'est rapproché de FO en 2019. Depuis l'obtention d'un bac S, de cours en fac suivis de petits boulots et de formations, notamment dans la grande distribution, le jeune homme a tracé son chemin. Avec une étape décisive en 2017 à Bordeaux. *« J'ai déposé mon CV chez Auchan, en face de chez moi. J'ai été recruté en CDI de 35 heures. »* Quentin est intégré à l'équipe dédiée aux remplacements. Deux ans après, obtenant sa mutation à Montpellier, il débute en janvier 2019 à Pérols et rejoint rapidement l'équipe du syndicat FO, alors en position difficile et préparant les élections professionnelles d'octobre. Le syndicat sera victorieux, avec sept élus sur neuf, soit la majorité absolue. Le jeune militant n'est pas élu mais c'est le début de son engagement syndical.

« Des entraves permanentes au CSE »

Devenant représentant syndical, il se forme, notamment via le CFMS. Survient alors le Covid… *« Je suis vite entré en conflit avec ma direction »*, résume-t-il. Aux relations déjà tendues avec elle s'ajoute un combat âpre. *« Il n'y avait pas de masques au début puis très peu de protection, les horaires de fermeture et les jauges de clients dans le magasin non respectés… »*, liste celui qui devra batailler pour faire respecter les droits. Il sera *« changé »* de poste, *« en assumant deux au lieu d'un »*.



DR

Cerise sur le gâteau, la période se situe sur fond de PSE dans les services après-vente. Quentin devient délégué syndical en janvier 2021 et délégué relais en Méditerranée-Occitanie. Il rejoindra par ailleurs aussi l'AFOC 34. En avril 2023 il obtient un nouveau mandat, celui de représentant FO au comité central Auchan Exploitation. En décembre, il devient DSC. Mais *« je n'ai connu que des mauvaises périodes depuis que je suis arrivé : un nouveau PSE avec 2 700 salariés impactés, la cession des supermarchés et la crainte d'un démantèlement d'Auchan »*, constate Quentin, se réjouissant qu'au plan national (FO est quatrième chez Auchan) *« toute l'équipe FO soit soudée »*, et qu'à Pérols FO soit le syndicat leader, majoritaire chez les employés. Pour autant, dans ce magasin *« il y a un manque de respect des élus, des provocations, des entraves permanentes au CSE… »*, indique le DSC, *« passé par une procédure de licenciement l'an dernier. Licenciement refusé par l'inspection du travail »*. Dans cet hypermarché qui affiche *« un turn-over énorme et compte beaucoup de contrats à temps partiel de moins de vingt heures, et qui cette année a perdu des effectifs et près d'un tiers de sa surface, les salariés sont tous dans le doute quant à l'avenir »*. La situation salariale participe aussi de la morosité ambiante. Chez Auchan, on compte vingt-quatre niveaux sur trois grilles. *« En décembre, par la revalorisation du Smic, on passera de huit à treize niveaux sous le Smic »*, indique Quentin. Faut-il encore sourire?

Valérie Forgeront

Les agents publics, piliers de la République



du 3 au 10 décembre

je vote FO

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE